

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2018

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures - Coefficient : 5

Finances et gestion publiques

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.



Tournez la page S.V.P.

SUJET

FINANCES ET GESTION PUBLIQUES

Code matière : 025

Aucun document ou matériel n'est autorisé.

Le candidat traitera obligatoirement les deux sujets suivants.

Sujet n° 1

L'instauration d'une loi de financement des collectivités territoriales vous paraît-elle pertinente ?

Sujet n° 2

La certification des comptes sociaux : modalités et résultats.

